

Communiqué de presse - 11 octobre 2016

Les élus du Genevois français s'engagent pour le déploiement de l'autopartage.

Mardi 11 octobre à Archamps, les élus de l'ARC accompagnés de la société Citiz – spécialiste de l'autopartage – ont signé une charte pour le déploiement d'une offre globale d'autopartage sur le territoire du Genevois français. Au total, 12 stations comprenant un total de 13 voitures, seront disponibles. Par cette signature, Messieurs Stéphane VALLI, Vice-président de l'ARC du Genevois français en charge de la mobilité, et Président de la Communauté de communes (CC) Faucigny-Glières, Christian DUPESSEY, Président d'Annemasse-Agglomération, Jean-François OBEZ, Vice-président de la CC du Pays de Gex en charge du transport, et Antoine VIELLIARD, Vice-président de la CC du Genevois en charge du transport et de la mobilité, s'engagent pour la mise en place du service sur leurs collectivités respectives.

Territoire péri-urbain de 400 000 habitants au sein de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève (près d'1 million d'habitants), le Genevois français est confronté à une utilisation massive de la voiture. La mobilité, ou comment faciliter les déplacements sur le territoire, représente le cœur des priorités du mandat de l'ARC. Le développement d'une offre de transport public efficace sur un périmètre aussi diffus se doit d'être complété par de nouveaux services à la mobilité et de nouvelles formes d'utilisations des véhicules individuels, telles que le covoiturage ou l'autopartage.

Le déploiement de stations d'autopartage dans le Genevois français

Partant du constat que les usagers sont de plus en plus des « acteurs » de leur mobilité, l'ARC a choisi d'expérimenter une offre de mobilité alternative. Le développement d'un service d'autopartage, absent jusqu'à présent sur le territoire, rentre parfaitement dans cet objectif, passant ainsi d'une logique de propriété à une logique d'usage, de sensibilisation à la préservation de l'environnement et de réduction des coûts.

L'enjeu consiste à proposer un système participant à l'amélioration de la qualité de l'air, à la démotorisation des déplacements et à la libération de l'espace public.



De gauche à droite : Jean-François OBEZ, Vice-président de la CC du Pays de Gex en charge du transport, Antoine VIELLIARD, Vice-président de la CC du Genevois en charge du transport et de la mobilité, Martin LESAGE - Directeur général de Cité Lib, Christian DUPESSEY - Président d'Annemasse-Agglomération, Stéphane Valli - Vice-président de l'ARC du Genevois français en charge de la mobilité, et Président de la CC Faucigny-Glières.

« Les places de parking et stationnement représentent une surface de 10 000m² dans la ville de Saint-Julien-en-Genevois. L'autopartage pourra permettre progressivement de libérer de l'espace public étant donné qu'une voiture en autopartage permet à 10 habitants de renoncer à posséder une voiture. On peut imaginer à l'avenir qu'avec 20 véhicules nous pourrions récupérer 10% de l'espace public en l'aménageant autrement. La mise en place de l'autopartage représente ainsi une réelle reconquête de l'espace public. »
Antoine Vielliard, Vice-président de la Communauté de communes du Genevois en charge du transport et de la mobilité, Maire de Saint-Julien-en-Genevois.

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)

Plusieurs collectivités du Genevois français ont souhaité s'engager dans la démarche auprès de la marque nationale Citiz et aux côtés de l'ARC :

- **Annemasse Agglomération** : mise en place de 4 voitures réparties dans 3 stations ;
- **Communauté de communes du Genevois** pour la Technopôle d'Archamps : 3 voitures dans 3 stations ;
- **Communauté de communes du Pays de Gex** : 4 véhicules dans 2 stations (Gex et Ferney) ;
- **Communauté de communes Faucigny-Glières** : un véhicule dans une station à la mairie de Bonneville.

« Plusieurs villes du Pays de Gex, dont la ville de Saint-Genis-Pouilly, nous ont sollicité pour accueillir ce dispositif. Ce n'est qu'un début. » Jean-François Obez, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Gex, en charge du transport.

Pour l'utilisateur, le dispositif a pour vocation de ne disposer d'un véhicule que lorsqu'il en a besoin. Ce dernier n'a plus à supporter l'achat d'un véhicule et les dépenses en assurance et entretien. Il contribue aussi à la réduction de l'émission de gaz à effets de serre en diminuant le trafic automobile, « principal » facteur de ces émissions. L'autopartage a aussi pour but de libérer une partie de l'espace public. Il fait ainsi partie des solutions de mobilité innovantes, alternatives à la propriété d'un véhicule personnel.

Pour utiliser le véhicule, il suffira de s'inscrire sur le site www.citiz.coop, et de réserver la voiture quelques jours, voire quelques minutes avant son utilisation.

Au total, ce sont 13 véhicules qui seront répartis sur 12 stations et qui seront déployés dès le mois d'octobre 2016. En termes de choix techniques et organisationnels, l'offre est limitée dans un premier temps à de l'autopartage en boucle : l'utilisateur prend un véhicule dans une station dédiée et ramène le véhicule au même endroit à l'issue de sa réservation.

Ce service s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques du territoire.

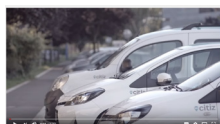
« L'autopartage s'adapte à la typologie de chaque territoire. Par exemple l'Hôtel situé à proximité de la station d'Archamps Technopôle possédera une carte pour l'utilisation des véhicules, qui servira à la fois pour les clients mais aussi pour les employés. De même manière, les employés des autres structures situées sur la Technopôle pourront utiliser ce service. » Martin Lesage, Directeur général de Cité Lib.

Une offre évolutive qui s'inscrit dans la labellisation TEPOS

Une charte d'engagement pour le déploiement de l'autopartage dans le Genevois français a été signée entre l'ARC, Citiz et les collectivités concernées (Annemasse Agglo, Communauté de communes du Pays de Gex, CC du Genevois, CC Faucigny-Glières). Elle vise à définir les modalités selon lesquelles les parties signataires devront contribuer à favoriser le bon déploiement du service d'autopartage dans le Genevois français, périmètre de l'ARC, futur Pôle métropolitain.

Progressivement, et d'un commun accord, les partenaires pourront faire évoluer cette charte, et notamment la répartition de leurs rôles respectifs, en fonction du développement territorial au niveau de l'ARC notamment, et du nombre croissant d'utilisateurs par voiture et par territoire.

Cette démarche est la première mesure significative prise par l'ARC dans le cadre de sa labellisation Territoire à énergie positive (TEPOS), qui vise à engager résolument le Genevois français dans la transition énergétique.



Pour découvrir le principe de l'autopartage, « Voitures en libre-service du Réseau Citiz : mode d'emploi »

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)